

### Comment saisir ma demande de subvention en ligne

---

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte\* ou s'identifier sur la plateforme :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

*Si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions (et qu'elles rentrent dans les orientations 2023), vous pouvez cliquer sur le bouton « renouvellement ».*

*Pour les bénéficiaires 2023, vous devrez saisir le compte-rendu financier de l'action subventionnée en 2023 avant le 30 juin 2024.*

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés et les mettre à jour.
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant impérativement le code **1316** correspondant à la demande FFLutte - France - Projet sportif fédéral dans l'onglet « recherche de subvention »
4. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définis dans cette note
5. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

\*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-lOe3w>

\*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title)

\* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_FlbXFg](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg)

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

**Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte. Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement et un numéro d'enregistrement de la demande.**

- ▲ ATTENTION : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.

### Spécificités pour ma saisie PSF FFLDA

---

La plateforme lecompteasso est déjà pré-paramétré pour saisir les différentes actions que vous souhaitez présenter selon les 3 objectifs opérationnels de l'ANS (liste déroulante).

Vous pourrez donc vous positionner sur un des axes suivants :

- Développement de la pratique
- Promotion du Sport-santé
- Développement de l'éthique et de l'intégrité
- Accession territoriale au sport de haut-niveau

Une fois votre choix fait dans la liste déroulante, une autre liste déroulante vous sera proposée avec une liste d'actions éligibles au financement dans le cadre du PSF FFLDA.

Vous trouverez l'ensemble des priorités PSF FFLDA (cf. Note de cadrage) déclinées en 12 actions éligibles pour les comités départementaux :

- 5 actions de développement éligibles pour les comités régionaux :
  - Structurer et soutenir l'ETR (hors HN)
  - Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation
  - Accompagner la formation des acteurs fédéraux
  - Accompagner la création de structures fédérales
  - Déployer les projets de la politique fédérale - Titres territoriaux conventionnés
  - Développer des activités innovantes et/ou porter un développement d'activités émergentes (beach wrestling)
- 1 action de Promotion du Sport Santé éligible pour les comités régionaux :
  - Développer la lutte santé pour tous les publics
- 3 actions de développement de l'éthique et citoyenneté éligibles pour les comités régionaux :
  - Prévenir les violences (psychologiques, physiques, verbales, sexuelles, bizutage...)
  - Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discrimination
  - Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain
- 3 actions de l'Accession territoriale au sport de haut-niveau pour les comités régionaux :
  - ETR : Actions sportives
  - ETR : Encadrement
  - ETR : Optimisation de l'entraînement